

## PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 28 juillet 1964.

*Il est ordonné*,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Otto a été substitué à celui de M. Pennell sur la liste des membres du Comité mixte du crédit de consommation.

*Attesté.*

*Le Greffier de la Chambre des communes,*  
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 22 juillet 1964, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les Règlements*, chapitre 235, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1964-836, en date du 4 juin 1964, autorisant, en vertu de l'article 21A de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, le financement à long terme, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, de l'achat à la Canadian Vickers Limited, Montréal, P.Q., de services de génie et d'outillage de production par le président de l'Inde à l'intention du Laboratoire aéronautique national à Belur, Bangalore, Inde, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1964-984, en date du 2 juillet 1964, autorisant, en vertu de l'article 21A de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, le financement à long terme, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, de l'achat d'outillage de production à l'*Automatic Electric (Canada) Limited*, Brockville, Ontario, par la *Philippine Long Distance Telephone Company*, Manille, aux Philippines, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1964-1094, en date du 16 juillet 1964, autorisant, en vertu de l'article 21 de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, des contrats d'assurance, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en vue de l'expédition de 350,000 tonnes métriques de blé à la République socialiste tchécoslovaque antérieurement au 28 octobre 1964, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1964-1095, en date du 16 juillet 1964, autorisant, en vertu de l'article 21 de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, des contrats d'assurance, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en vue de l'expédition de 200,000 tonnes métriques de blé à la République populaire de Pologne antérieurement au 4 novembre 1964, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais).

Index codifié et Tableau des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1955 au 30 juin 1964. (Textes français et anglais).